

Synode sur la synodalité : l'“Instrumentum laboris” (3)

Publié le 3 août 2023
9 minutes

L'étude de l'Instrumentum laboris (IL) pour la prochaine assemblée du synode des évêques qui doit se tenir en octobre, peut se faire sous plusieurs aspects. Le premier et le deuxième articles ont considéré l'élaboration du document à travers les deux premières phases synodales, puis la méthode préconisée pour la suite.

Ce troisième article examine les points qui seront proposés à la discussion lors de l'Assemblée du mois d'octobre. Ils sont réunis sous les « trois questions prioritaires pour l'Eglise synodale » : communion, mission et participation.

Fiches de travail

Ces fiches « ont été préparées pour faciliter le travail de discernement sur « les trois priorités ». Elles doivent être appréhendées selon le « dynamisme de l'Assemblée ». Ce point est détaillé plus bas.

« Lors de son déroulement, l'Assemblée procédera selon la méthode de la conversation dans l'Esprit. Ce qui lui permettra de garder un lien avec la manière de procéder qui a caractérisé le processus synodal, mais surtout, en donnant d'expérimenter directement cette manière de faire, l'assemblée pourra mettre en lumière comment cette méthode pourrait devenir partie intégrante de la vie ordinaire de l'Eglise et comme une modalité partagée pour discerner ensemble la volonté de Dieu. »

L'Eglise synodale devrait donc surgir de l'expérience de l'assemblée synodale. Nous sommes en pleine *praxis* : la méthode synodale doit être mise au point par l'expérience, ce qui pourra permettre de définir cette Eglise, sans doute : il s'agit de créer un agir qui définira l'être. Le monde à l'envers.

Une communion qui rayonne

La première série de fiches tourne autour de la communion. Quelles sont les préoccupations principales de cette Eglise qui doit être synodale, dans notre monde laïcisé et déchristianisé ?

« Les Assemblées continentales ont indiqué plusieurs directions pour se développer en tant qu'Eglise synodale missionnaire : (...) les pauvres, (...) le changement climatique, (...) les mouvements migratoires, (...) être artisans de paix, (...) la libération et la promotion des pauvres, (...) les divorcés-remariés, les polygames ou les LGBT, (...) la discrimination raciale, tribale, ethnique, de classe ou de caste, (...) les personnes handicapées » (B 1.1).

Une autre direction est donnée par « un engagement œcuménique renouvelé ». Ainsi « La synodalité et l'œcuménisme sont deux chemins à parcourir ensemble, avec un objectif commun : un meilleur témoignage chrétien. Celui-ci peut prendre la forme d'une vie commune dans un "œcuménisme de la vie" à différents niveaux, y compris les mariages interconfessionnels. » (B 1.4)

Inviter aux mariages interconfessionnels est totalement opposé à la Tradition. Mais le pire est à suivre : la justification théologique qui en est donnée. « L'engagement de construire une Eglise synodale a plusieurs implications œcuméniques : a) dans l'unique baptême, tous les chrétiens participent au *sensus fidei* ou sens surnaturel de la foi (cf. LG 12), c'est pourquoi, dans une Eglise synodale, tous doivent être écoutés attentivement. » (B 1.4)

L'erreur est gravissime. Prétendre que « tous les chrétiens » participent au *sensus fidei* révèle la

notion de l'Eglise chez les rédacteurs : ils ne sont pas loin du « panchristianisme » condamné par l'encyclique *Mortalium animos*. Une conséquence en découle : l'œcuménisme obligatoire.

« Tous les documents finaux des Assemblées continentales soulignent l'étroite relation entre la synodalité et l'œcuménisme, et certains y consacrent des chapitres entiers. Tant la synodalité que l'œcuménisme sont enracinés dans la dignité baptismale de tout le Peuple de Dieu. » (*Ibidem*)

L'Eglise synodale est une Eglise œcuménique : elle a perdu la vraie notion de l'Eglise catholique et la théologie du baptême. Et cette perte est profondément enracinée dans l'esprit des fidèles.

Co-responsables de la mission

Cette idée se développe d'abord dans le domaine liturgique : « Le processus synodal restaure une vision positive des ministères, qui inscrit les ministères ordonnés dans le cadre plus large des ministères ecclésiaux. (Il y a) une certaine forme d'urgence à discerner les charismes émergents et les formes appropriées d'exercice des ministères baptismaux (ministères institués, ministères extraordinaires et ministères reconnus *de facto*) au sein du Peuple de Dieu. » (B 2.2)

Le fondement de ce bouleversement continu de la liturgie est toujours le même : « Une réception sereine du Concile Vatican II émerge, avec la reconnaissance de la dignité baptismale comme fondement de la participation de chacun à la vie de l'Eglise. » La suite détaille :

« Comment la célébration du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie doit-elle être vécue pour être l'occasion de témoigner et de promouvoir la participation et la coresponsabilité de tous et toutes en tant que participants actifs à la vie et à la mission de l'Eglise ? Quels sont les chemins (...) pour favoriser une compréhension de la ministérialité qui ne se réduise pas au ministère ordonné ? » (*Ibidem*) A quand la confirmation – voire la messe – par des laïcs ?

La question des femmes suit immédiatement : « les questions à propos de la participation des femmes, de leur reconnaissance, (...) de la présence des femmes à des postes de responsabilité et de gouvernance sont apparues comme des éléments cruciaux dans la recherche d'une manière de vivre la mission de l'Eglise dans un style plus synodal ». (B 2.3) Viennent les propositions pratiques.

« Quelles mesures concrètes l'Eglise peut-elle prendre pour renouveler et réformer ses procédures, ses dispositifs institutionnels et ses structures afin de permettre une plus grande reconnaissance et participation des femmes, y compris dans la gouvernance, les processus décisionnels et la prise de décision, dans un esprit de communion et en vue de la mission ? » (*Ibidem*)

En particulier : « La plupart des Assemblées continentales (...) demandent que la question de l'accès des femmes au diaconat soit réexaminée. Peut-on l'envisager et comment ? » Aurons-nous bientôt une décision hérétique ? (*Ibidem*)

Une autre question régulièrement agitée est le célibat sacerdotal : « Est-il possible, comme le proposent certains continents, d'ouvrir une réflexion sur la possibilité de revoir, au moins dans certains domaines, la discipline sur l'accès au presbytérat d'hommes mariés ? » (*Ibidem*)

Vient le tour des évêques : « Il y a une demande pour des structures de gouvernance adéquates, inspirées par une plus grande transparence et une plus grande responsabilité, ce qui affecte également la manière dont le ministère de l'évêque est exercé. » Cela « exige des changements culturels et structurels ». (B 2.5)

« 2) Comment l'exercice du ministère épiscopal sollicite-t-il la consultation, la collaboration et la participation aux processus décisionnels du peuple de Dieu ? 3) Selon quels critères un évêque peut-il être évalué et s'auto-évaluer concernant la manière dont il accomplit son service dans un style synodal ? » Plus loin, le Pape se retrouve sous le feu de cette question : « Comment le rôle de l'évêque de Rome et l'exercice de la primauté doivent-ils évoluer dans une Eglise synodale ? » (*Ibidem*)

Participation, gouvernance et autorité

C'est la remise en cause de l'autorité, mais aussi de ses formes dans l'Eglise : « Quel renouvellement de la compréhension et des formes concrètes d'exercice de l'autorité, de la responsabilité et de la

gouvernance est-il nécessaire pour grandir en tant qu'Église synodale missionnaire ? » (B 3.1)

La question pratique suit : « Comment pouvons-nous envisager des processus de décision plus participatifs, qui laissent place à l'écoute et au discernement en commun, promus par l'autorité qui a reçu la charge de servir l'unité ? » (B 3.2)

Le point suivant roule constamment sur la demande de « changer les structures » : conseils pastoraux, diocésains, paroissiaux, conseils pour les affaires économiques, les synodes diocésains ou éparchiaux, avec la mise en œuvre de mécanismes favorisant la transparence et ouverts à la participation de tous. (B 3.3)

Enfin, ce qui manifeste plus particulièrement les intentions est la demande suivante : « Que peut-on apprendre de la manière dont les institutions publiques et le droit public et civil tentent de répondre au besoin de transparence et de responsabilité émanant de la société (séparation des pouvoirs, organes de contrôle indépendants, obligation de rendre publiques certaines procédures, limitation de la durée des mandats, etc.) ? » (*Ibidem*)

Car il est bien connu que notre société civile est d'une transparence éclatante et qu'il n'y a aucune combine, entente d'une quelconque manière dans les diverses démocraties modernes... Sans oublier un détail : la constitution divine de l'Église nous a été donnée par Jésus-Christ, qui est Dieu, et elle est irréformable.

Le dernier point abordé concerne l'autorité des conférences épiscopales et du synode des évêques en particulier : deux institutions qui n'ont aucun fondement dans la Sainte Écriture ou la Tradition et qui n'ont par elles-mêmes et par essence que qualité de conseil.

L'assemblée doit encore être tenue, mais l'IL par sa simple teneur est déjà une révolution : aucune question n'est refusée ou rejetée, pas même celle qui est déjà hérétique en soi, ou potentiellement destructrice de l'ordre établi par Dieu dans son Église. L'avenir est déjà très sombre.

Source : Saint-Siège - [FSSPX.Actualités](#)

Illustration : Banque d'images AlamySource